

**COMMUNE DE PIROU**  
**(Manche)**

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 MAI 2014**

**Date de Convocation** : 20 mai 2014 – **Date d’affichage** : 4 juin 2014.

Le mardi vingt mai deux mil quatorze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel CHALLE, Maire.

**Etaients Présents**: M. Michel CHALLE, Mme Agnès NAVET, M. Philippe LAUVRAY, Mme Françoise de PIERREPONT, M. Jean-Louis LAURENCE, M. Jean-François COSNEFROY, M. Joël DAUVIN, Mme Camille GUESNEY, Mme Maryline HEROUET, M. Guy LEBRETON, Mme Marie-Christine MASSU et M. Wilfrid RYCKEBOER.

**Représentés** : Madame BERTRAND MORSALINE par madame Agnès NAVET  
Monsieur Daniel FELIX par monsieur Jean-Louis LAURENCE

**Absente excusée** : Mme Martine LEPELLEUX

**Absents** : M. CAMUS-FAFA José, M. GIARD Alain, Mme LEDANOIS Laure, Mme LEFORESTIER Noëlle

**Secrétaire de séance** : Madame Marie-Christine MASSU

**Nombre de Conseillers Afférents au Conseil Municipal** : 19 **en exercice** : 19 **présents** : 12 **Votants** : 14

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

- 1- Bâtiment SNSM – Résultats appel d’offres travaux / Subventions accordées
- 2- Future mairie et APC – Avenants travaux
- 3- Demande d’indemnisation Affaire Kahia Desheulles/ Commune de Pirou
- 4- Libéralisation des tarifs du gaz en 2015/2016
- 5- Marché à bons de commande renforcement voiries communales – BC1 : tampons RD72 / BC2 : RD 650 Village de la Groucerie
- 6- Suite à donner implantation illégale d’un chalet à Armanville
- 7- Dossier succession Mme GROUCY – Barrière
- 8- Demande de branchement ERDF parcelles AC 14, 15,16
- 9- Rejet zone maraichère d’Armanville : consultation pour élaboration dossier « Loi sur l’Eau »
- 10- Subventions associations 2014
- 11- Camping – Devis travaux, divers (Gratuité logements saisonniers)
- 12- Coupe/Vente d’herbe parcelles communales
- 13- Constitution jury d’assises 2015
- 14- Contrat SPENET pour nettoyage « Hottes » Salle polyvalente et restaurant scolaire
- 15- DIA
- 16- Recouvrement don de monsieur Couasnon
- 17- Proposition location parcelle communale – M. DURCHON
- 18- Pirou-Info : rubrique « à votre écoute »
- 19- Informations : rapport d’activité station d’épuration ; Communauté de communes – transferts pouvoirs de police déchets ménagers et assainissement non collectif ; congé exceptionnel personnel communal
- 20- Questions diverses

---

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le Procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

---

Avant de commencer l'ordre du jour, madame NAVET, 1<sup>er</sup> adjoint, prend la parole afin de faire part de vifs regrets concernant le déroulement de la cérémonie du 8 mai dernier, notamment le choix de l'association des anciens combattants de Pirou de ne pas inviter le maire ou un membre de la municipalité aux festivités comme cela se fait habituellement. Le président de l'association a expliqué que ce choix avait été fait à la majorité des membres de l'association qui avait déclaré vouloir démissionner si le maire était invité.

Madame NAVET déplore le manque de neutralité de certains membres de cette association et rappelle que les animosités politiques ne devraient pas intervenir dans la gestion des associations de la commune.

### 1. Bâtiment SNSM – Résultats appel d'offres travaux / Subventions accordées

Monsieur le maire présente au conseil la première ébauche du rapport d'analyses des offres concernant les travaux de construction du bâtiment SNSM réalisé par monsieur DERMIGNY, architecte AERIS conseil. Ce document étudié en commission d'appel d'offres n'est pas définitif, certaines entreprises ayant été sollicitées afin de donner des précisions complémentaires sur leurs prestations.

Monsieur le maire informe le conseil que le lot 1 VRD/Voiries/Réseaux divers contient des données techniques qui demandent un approfondissement du dossier.

C'est pourquoi, monsieur le maire propose au conseil de déléguer le choix définitif des entreprises attributaires à la commission d'appel d'offres.

Les premiers éléments sont les suivants :

Désignation Lot	Entreprise pressentie	Montant Offre présentée H.T
Lot 1 VRD/VOIRIES/RESEAUX DIVERS	En cours d'étude	
Lot 2 MACONNERIE	DESLANDES	42 087.65
Lot 3 COUVERTURE/CHARPENTE	ALEXANDRE	13 372.87
Lot 4 MENUISERIE	LEPETIT	11 883.26
Lot 5 ELECTRICITE	CHAUVIN	3 499.60

Le conseil, au vu des éléments présentés, compte tenu des précisions à obtenir de la part des entreprises et de la rapidité à laquelle ce dossier doit être traité, décide, à l'unanimité, de déléguer le choix des entreprises à la commission d'appel d'offres.

Monsieur le maire informe le conseil que le Conseil Régional de Basse Normandie attribue à la commune une aide de 20 000 € pour ces travaux, l'Etat au titre de la DETR attribue une subvention de 47 790 € pour la réalisation de ce projet.

Une subvention de 20 000 € est également en cours d'étude par le Conseil Général de la Manche.

## 2. Future mairie et APC – Avenants travaux

Monsieur LAUVRAY, 2<sup>ème</sup> adjoint en charge des travaux, présente au conseil trois avenants pour travaux supplémentaires concernant les lots suivants :

Lot 3 : Charpente + 596.47 € TTC (réalisation de cache moineaux)

Lot 7 : Cloisons doublage + 1 291.09 € TTC (doublage murs et renforcement plafond local technique)

Lot 2 : Maçonnerie + 720.00 € TTC (« rejingot » sous les fenêtres de la façade, chape et enduit marches terrasse extérieure)

De plus, monsieur LAUVRAY présente au conseil une option concernant le type de portes souhaitées pour la salle de conseil/mariage. En effet, afin d'harmoniser l'esthétique de cette pièce, il serait préférable de modifier la gamme des portes ce qui entrainerait une plus-value de 288 € TTC.

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer les avenants correspondants à ces différents travaux supplémentaires et donne son accord pour l'option présentée concernant les portes de la salle de conseil municipal.

## 3. Demande d'indemnisation Affaire Kahia Desheulles/ Commune de Pirou

Vu le code des collectivités territoriales, notamment les articles L.2132-1 et L.2132-2,

Considérant que la commune fait l'objet d'une requête en indemnisation suite au dépôt d'un référé expertise devant le tribunal administratif de Caen en raison de l'implantation de deux candélabres sur la propriété de Mme Janine KAHIA, de Monsieur Guy DESHEULLES et de Madame Liliane DESHEULLES représentée par Madame Janine KAHIA.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil afin de reconduire l'avocat choisi lors du précédent mandat dans cette affaire, Maître BOUGERIE.

Monsieur le maire sollicite l'accord du conseil afin de pouvoir ester en justice pour ce dossier.

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le maire :

- à rester en justice au nom de la commune dans ce dossier
- à missionner maître BOUGERIE afin de représenter la commune
- à signer l'ensemble des pièces afférentes à celui-ci.

#### 4. Libéralisation des tarifs du gaz en 2015/2016

Monsieur le maire informe le conseil de la fin des tarifs réglementés de vente de gaz naturel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour les bâtiments dont la consommation excède 200 000 kWh par an et du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour les bâtiments dont la consommation excède 30 000 kWh par an.

La fin de l'application des tarifs réglementés implique l'obligation pour les collectivités locales de procéder à la mise en concurrence des différents prestataires.

Compte tenu de la complexité de cet achat, le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche, dans le cadre de ses nouvelles compétences votées en avril dernier, propose aux communes de mettre en place et coordonner un groupement de commande afin de faciliter les démarches de celles-ci.

Sur proposition de monsieur le maire, le conseil, à l'unanimité, donne un accord de principe afin de déléguer au SDEM la mise en concurrence des prestataires et l'étude pour une commande groupée.

#### 5. Marché à bons de commande renforcement voiries communales – BC1 : tampons RD72 / BC2 : RD 650 Village de la Groucerie /BC3 : parking place Eugène Rigault (Aire conteneur tri sélectif)

Monsieur le maire rappelle au conseil le marché à bons de commande signé en janvier 2014 avec l'entreprise EUROVIA pour le renforcement des voiries communales pour un montant annuel de 170 418 € TTC .

Il présente ensuite un premier bon de commande pour la mise à la cote de regards dans le cadre des travaux RD72 entre Pirou Pont et Créances, pour un montant de 3 306 € TTC, puis un deuxième bon de commande correspondant aux travaux de voirie envisagés village de la Groucerie RD 650 pour un montant de 30 982.95 € TTC et un troisième bon de commande pour l'aménagement du parking place Eugène RIGAULT (conteneur de tri sélectif verre) pour un montant de 6 763.76 € TTC.

#### 6. Suite à donner implantation illégale d'un chalet à Armanville

Monsieur le maire rappelle au conseil le litige existant entre la commune de Pirou et monsieur Didier GOVIN concernant l'implantation illégale d'un chalet sans autorisation préalable dans une zone non constructible du POS de la commune.

Suite à cette implantation, une plainte avait été déposée en gendarmerie de Lessay afin de faire constater l'infraction. Suite à cette plainte, une procédure administrative a été engagée par les services de la DDTM dont les conclusions sont les suivantes :

- Considérant l'état actuel de la réglementation applicable sur le territoire de la commune, les travaux litigieux ne sont pas régularisables,
- Considérant que monsieur GOVIN a enfreint en toute connaissance de cause la réglementation en vigueur sur la commune,
- Considérant qu'aucune demande préalable d'autorisation de travaux n'a été réalisée,

Les services de la DDTM préconisent de citer monsieur GOVIN à comparaître devant le tribunal pour les infractions précitées, et de requérir à son encontre la peine d'amende prévue par les dispositions de l'article L.480-4 du code de l'urbanisme :

«Le fait d'exécuter des travaux mentionnés aux articles [L. 421-1](#) à [L. 421-5](#) en méconnaissance des obligations imposées par les titres Ier à VII du présent livre et les règlements pris pour leur application ou en méconnaissance des prescriptions imposées par un permis de construire, de démolir ou d'aménager ou par la décision prise sur une déclaration préalable est puni d'une amende comprise entre 1 200 euros et un montant qui ne peut excéder, soit, dans le cas de construction d'une surface de plancher, une somme égale à 6000 euros par mètre carré de surface construite, démolie ou rendue inutilisable au sens de l'article [L. 430-2](#), soit, dans les autres cas, un montant de 300 000 euros. En cas de récidive, outre la peine d'amende ainsi définie un emprisonnement de six mois pourra être prononcé. »

De plus, les services de la DDTM émettent un avis favorable au prononcé des mesures de restitution tendant à la démolition de l'abri de jardin en vue du rétablissement des lieux dans leur état antérieur, en application de l'article L.480-5 du code de l'urbanisme.

Monsieur le maire tiendra le conseil informé des suites donné à ce dossier dès que celui-ci aura fait l'objet d'une décision par le tribunal compétent.

## 7. Dossier succession Mme GROUCY – Barrière

Monsieur le maire rappelle au conseil la décision du conseil municipal en date du 11 décembre 2013 concernant la modification d'une décision du conseil municipal de 1995 pour la fermeture d'un chemin communal village de la Lucasserie parcelles AZ 176 et 177.

Lors de ce conseil, monsieur CHALLE avait informé le conseil de la demande formulée par la direction générale des finances publiques, service des domaines nommé curateur pour la succession déclarée vacante de Mme Marie GROUCY.

Ceux-ci sollicitaient la commune afin que le chemin qui mène au terrain de Mme GROUCY soit libre d'accès et que l'autorisation de mettre en place une barrière donnée en 1995 à un des habitants du secteur soit retirée.

Il informait alors le conseil que le propriétaire qui avait reçu l'autorisation communale de clore le chemin avait vendu sa propriété. L'autorisation n'étant pas associée à la propriété mais au propriétaire et compte tenu de la demande des services des domaines, il convenait alors de réétudier la position de la commune.

Après discussion, le conseil municipal à la majorité 12 voix pour et 1 abstention (Mme LEFORESTIER) avait alors décidé de retirer l'autorisation délivrée en 1995 afin de rendre le chemin libre d'accès et de permettre la desserte de chaque propriétaire.

Par courrier en date du 29 avril dernier, Me LUCAS informe le conseil que la barrière n'a pas encore été retirée malgré la décision de la commune.

Monsieur le maire propose de rédiger un courrier à l'intention du propriétaire afin que celui-ci fasse le nécessaire pour éliminer cette barrière conformément à la décision du conseil municipal.

## 8. Demande de branchement ERDF parcelles AC 14, 15,16

Monsieur le maire informe le conseil de la demande d'ERDF pour raccorder au réseau les parcelles cadastrées AC 14, 15 et 16 sises 5, la Devise appartenant à monsieur AMIOT pour l'alimentation d'un garage à l'intérieur duquel se trouve un mobil home.

Après constat sur le terrain et vérification du cadastre, il s'avère que ces parcelles sont non constructibles et qu'aucun permis de construire n'a été déposé à ce jour pour ce garage.

Il va donc être demandé à monsieur AMIOT de régulariser la situation.

## 9. Rejet zone maraichère d'Armanville : consultation pour élaboration dossier « Loi sur l'Eau »

Monsieur le maire rappelle au conseil les démarches engagées auprès des services de la DDTM services maritimes et police de l'eau dans le cadre des travaux de réfection de la sortie du busage utilisé pour les rejets de la zone maraichère sur le domaine public maritime à Armanville.

Il informe le conseil que la commune a reçu l'accord des services de l'Etat pour réaliser ces travaux de remise en état.

Toutefois, il est impératif de procéder à la régularisation administrative de ces deux évacuations sur le domaine public maritime notamment dans le cadre du respect du code de l'environnement.

Une étude d'incidence des rejets, qui doit envisager la gestion des ouvrages conciliant les différents usages (conchyliculture, baignade et maraichage) doit être réalisée conformément à l'article 2 de la Loi sur l'Eau.

Monsieur le maire sollicite l'accord du conseil afin de procéder à la consultation de bureaux d'études spécialisés pour la réalisation de cette étude.

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer toutes les pièces afférentes à la réalisation de cette consultation et du dossier demandé.

## 10. Subventions associations 2014

Monsieur Jean-Louis LAURENCE présente au conseil les demandes de subventions des associations pour l'année 2014 étudiées par la commission finances :

Association	Montant de la subvention accordée en 2013	Montant de la subvention demandée 2014	Montant de la subvention accordée en 2014	Observations
Anciens combattants	200 €	200 €	0	La décision de la commission des finances est motivée par le manque de neutralité de certains membres de l'association lors des cérémonies du 8 mai
Parents d'élèves	1500 €	1000 €	1000 €	
Club des Aînés	500 €	500 €	500 €	
Culture et bibliothèque pour tous	1100 €	1200 €	1200 €	600 € pour la convention école 600 € pour la bibliothèque
Pirouésie	1750 €	3000 €	1750 € sous réserve de la décision de la	mise à disposition de la salle polyvalente + aide du personnel

			Communauté de communes à laquelle une subvention a été également demandée	communal + location de tente s'il y a lieu
Espérance sportive	1500 €	1500 €	1500 €	entretien du terrain par le service technique
Pirou animation pétanque	40 €	Pas de montant	40 €	
Société de chasse	1400 €	Pas de montant	1400 €	Droit de chasse 2014 : 801.52 € reste 598.48 € en « subvention nette »
Culture sport et loisirs	9000 €	9000 €	9000 €	Association très active tout au long de l'année
SNSM	1500 €	1500 €	1500 €	Subvention versée après la saison estivale réduite du montant des consommations eau, électricité et téléphone
SNSM		800 €	800 €	Subvention exceptionnelle d'équipement pour l'acquisition d'un paddle adapté à la surveillance de baignade
SNSM	630 € maxi en fonction des disponibilités	630 € maxi en fonction des disponibilités	630 € maxi	Subvention exceptionnelle pour organisation de la fête de la musique le 21 juin prochain. Location de tentes et tables et chaises
Téléthon	500 €	500 €	500 €	A verser en fin d'année (promesse de don)
Comité de soutien Téléthon	700 €	600 €	600 €	
Les tréteaux pirouais	/	600 €	600 €	association en cours de reprise
Gymnastique volontaire	500 €	500 €	500 €	
L'art en soi	1000 €	1000 €	1000 €	Exposition annuelle, la commune offre « le prix de la ville » à hauteur de 100 € + mise à disposition des salles de l'ancien presbytère.

CATS	500 €	Pas de montant	500 €	Association très active, dévouée et efficace
Cinéma	Contrat de DSP fixe le montant à 5000 €/ an pendant 5 ans	Contrat de DSP fixe le montant à 5000 € pendant 5 ans (2010-2015)	5000 €	Photocopies réalisées par la commune (papier fourni par le cinéma) Système à revoir compte tenu du cout important et du temps passé par la commune
Ball Trap	/	/	/	Aide technique (tonte)
CPIE	300 €	300 €	300 €	Organisation animations à Pirou
Croix Rouge	50 €	/	50 €	
Foot des Plages	200 €	200 €	200 e	2 tournois en juillet/août + gouters et lots pour les enfants participants fournis par la commune
VMEH	100 €		100 €	
Jeunesse sportive de l'Ay	400 €	Pas de montant	400 €	
Les Amis de la MAPAD de Lessay	50 €		50 €	Gratuité de la salle polyvalente une fois par an.
Comice agricole	Pas de demande	Pas de demande déposée à ce jour	1 coupe	
Les Amis de la Foire aux Bulots	500 €	600 €	600 €	Association active, en développement
Banque Alimentaire	/	Pas de montant	/	Gestion au niveau de la Communauté de communes, déléguée à la Maison de Pays de Lessay.

Monsieur LAURENCE informe le conseil de la demande d'acquisition d'un défibrillateur pour l'activité longue cote de la Gym Volontaire. Celui-ci pourrait être implanté au camping afin de permettre un accès aisé depuis la plage. Ceci représente un cout pour la commune d'environ 3000 € pour le matériel et son coffre.

Monsieur LAURENCE est chargé par le conseil de suivre ce dossier.

Le conseil, municipal, à l'unanimité approuve l'ensemble des propositions ci-dessus et autorise monsieur le maire à régler les dépenses afférentes.



## 11. Camping – Devis travaux, divers (Gratuité logements saisonniers)

Madame De PIERREPONT présente au conseil les différents devis proposés par la commission d'appel d'offres suite à différentes mises en concurrence. Ces dépenses ont fait l'objet d'inscriptions budgétaires lors de l'élaboration du budget prévisionnel camping 2014.

- Dépliants camping : Imprimerie LEPRETRE : 298 € HT
- Entretien et réparation piscine : Charlie LENGRONNE : 4 767.12 € HT
- Installation pare-vent piscine : A2MB : 15 738 € HT
- Peintures façades sanitaires : DEPROMA : 1 979.95 € HT
- Protège matelas, oreillers, jetables : ATLANKIT : 989 € HT
- Renouvellement matériel informatique accueil : ANI : 795.61 € HT
- Renouvellement porte manteaux sanitaires : AMICE : 285 € HT
- Renouvellement rideaux et coussins assises mobil homes : RAPIDHOMME : 642.10 € HT
- Contrat de sécurité camping : SECURITE 50 : 5 884.17 € HT
- Electricité local de la piscine : DAUVIN LECARDONNEL : 429.47 € HT
- Acquisitions bancs pour jeux et piscine : COMAT ET VALCO : 2 295 € HT
- Renouvellement chaises longues piscine : ESPACE URBAIN : 3 123 € HT
- Remplacement porte sanitaires cassée : Michel LEPEPTIT : 580.50 € HT
- Remplacement carreau pare vent cassé piscine : A2MB : 682 € HT
- Animations (soirées dansantes, karaoké ...) : JM Prestations : 1 531.78 € HT
- Plantations : ROMUALD : 268.25 € HT
- Acquisitions cendriers : CAMIF COLLECTIVITES : 334 € HT
- Renouvellement panneau accueil (tarifs) et drapeaux : Imprimerie LEPRETRE : 250.90 € HT
- Plomberie salle de bain logement : LEMAZURIER NAVARE : 1 241.40 € HT
- Réfection partielle toiture sanitaire : Alain NAVARRE : 781.84 € HT
- Alimentation 3 nouvelles parcelles mobil home : SARLEC : 3 575 € HT
- Alimentation 10 bornes supplémentaires pour la prairie : 18 904 € HT
- Pose d'un coffret avec 6 raccordements supplémentaires pour contrôle consommation compteurs : SARLEC : 2 145 € HT
- Pose de 2 candélabres prairies : SARLEC : 8 190 € HT
- Acquisition tondeuse : LEQUERTIER : 5 900 € HT avec une reprise à hauteur 2083 €.

Concernant les travaux relatifs à la construction d'un local technique pour le stockage des produits de la piscine, monsieur LAUVRAY propose d'étudier une solution différente de celle initialement envisagée. La décision pour ces travaux est suspendue en attente de l'étude des propositions de monsieur LAUVRAY.

Madame de PIERREPONT propose également de reconduire la gratuité de l'hébergement au terrain de camping pour les saisonniers qui y travaillent.

Le conseil, à l'unanimité :

- Valide l'ensemble des propositions ci-dessus
- Autorise monsieur le maire à signer les devis correspondants
- Autorise monsieur le maire à régler les dépenses afférentes

## 12. Coupe/Vente d'herbe parcelles communales

Madame de PIERREPONT informe le conseil de la consultation réalisée comme les années précédentes pour la coupe/vente d'herbe des parcelles communales. Des courriers ont été envoyés aux exploitants en activité en 2014, un affichage extérieur a également été réalisé.

La clôture de la consultation a eu lieu vendredi 23 mai à 12h00, 4 offres ont été reçues :

- Lot 1 : Mlle GUERRIN 900 € ; GAEC Herouet 600 € ; M. LEPREST offre pour 3 parcelles 720 €
- Lot 2 : EARL L'Eventard 611 €
- Lot 3 : GAEC Herouet 300 €

Le conseil précise que ces lots sont indivisibles et sont attribués exclusivement pour la coupe d'herbe et non pour le pâturage des animaux.

Le conseil, à l'unanimité, compte tenu de la réglementation en vigueur concernant les consultations, accepte les propositions suivantes :

Lot 1 : Mlle GUERRIN pour 900 €  
Lot 2 : EARL L'Eventard pour 611 €  
Lot 3 : GAEC Herouet pour 300 €

### 13. Constitution jury d'assises 2015

Monsieur le Maire donne lecture du courrier accompagnant l'arrêté de la préfecture portant répartition du nombre de jurés de la liste annuelle du jury des assises 2014. Trois personnes de plus de 23 ans doivent être tirées au sort parmi la liste électorale principale de Pirou.

Il est procédé au tirage au sort selon les modalités définies par le préfet.

Sont tirés au sort :

- Mme Nelly LEFEVRE
- Mme Déborah LEPROVOST
- Mme Claudine COSNEFROY

### 14. Contrat SPENET pour nettoyage « Hottes » Salle polyvalente et restaurant scolaire

Monsieur le maire informe le conseil de l'obligation pour la commune de réaliser des opérations de nettoyage, dégraissage et désinfection du circuit d'extraction des buées grasses des cuisines du restaurant scolaire et de la salle polyvalente.

La société SPENET, prestataire habituel, propose un devis à hauteur de 468 € TTC pour les deux cuisines.

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer le devis présenté et à régler la dépense correspondante.

### 15. DIA

Monsieur le Maire présente au conseil cinq déclarations d'intention d'aliéner :

- BE 182 - 1 rue des Ecoles 322 m<sup>2</sup>
- BN 466 – 28 rue des Mouettes 251 m<sup>2</sup>

- BP 67 – 3 rue des Hortensias 518 m<sup>2</sup>
- BN 650 – 7, rue des Chardonnerets 700 m<sup>2</sup>
- BP 64 – 13, rue des Cyclamens 447 m<sup>2</sup>

Sur proposition de monsieur le maire, le conseil à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption concernant ces parcelles.

#### 16. Recouvrement don de monsieur Couasnon

Madame De PIERREPONT informe le conseil du souhait de monsieur COUASNON, propriétaire d'un manège forain de donner à la commune de Pirou la somme de 20 €.

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à encaisser le don de monsieur COUASNON.

#### 17. Proposition location parcelle communale – M. DURCHON

Monsieur le maire présente au conseil le courriel de monsieur Philippe DURCHON qui propose de louer à la commune les parcelles communales qui servent de parking lors de la foire aux bulots pour y mettre des chevaux. Il propose un loyer de 100 € annuel.

Il présente également la proposition de monsieur Michel RYCKEBOER pour ces mêmes parcelles à hauteur de 200 € par an.

Monsieur le maire précise que ces parcelles n'ont pas été proposées à la location par la commune. Cette proposition est une initiative personnelle de monsieur DURCHON.

Compte tenu de leur utilisation par la commune, le conseil, à l'unanimité, décide de ne pas louer ces parcelles.

Des courriers seront envoyés à messieurs DURCHON et RYCKEBOER afin de les informer de cette décision.

#### 18. Pirou-Info : rubrique « à votre écoute »

Monsieur LAURENCE présente au conseil les propositions de trois familles de Pirou qui ont formulées des observations dans la rubrique « à votre écoute » du Pirou-Info.

Il souligne que ces propositions sont toutes très positives et vont être étudiées ; notamment concernant l'éclairage public de la digue, l'implantation d'un râtelier pour les vélos à Armanville, l'entretien des bancs publics et des terrains de tennis ainsi que la création d'un livret d'accueil à l'intention de la population.

Monsieur LAURENCE précise que cette rubrique sera pérennisée et que les observations présentées feront systématiquement l'objet d'une réponse.

Il remercie les personnes ayant souhaitées participer à l'amélioration de la commune par leurs suggestions constructives.

19. Informations : rapport d'activité station d'épuration ; Communauté de communes – transferts pouvoirs de police déchets ménagers et assainissement non collectif ; congé exceptionnel personnel communal

- a. *Monsieur le maire présente au conseil le rapport d'activité de la station d'épuration établi par les services du conseil général de la manche dans le cadre de la convention avec le service qualité des eaux pour l'année 2013*
- b. *Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du courrier de la communauté de communes concernant le transfert de pouvoirs de police pour les compétences ordures ménagères et assainissement non collectif.*

Le conseil, à la majorité, 13 voix pour et 1 abstention (M. Wilfrid RYCKEBOER) décide, compte tenu du transfert des compétences ordures ménagères et assainissement non collectif, de transférer également les pouvoirs de police afférents à ces deux compétences.

- c. *Monsieur le maire informe le conseil du départ en congé maternité d'un agent administratif d'ici la fin de l'année. Cet agent sera remplacé par une personne du service mission temporaire du Centre de Gestion de la Manche, madame Erika THIEBOT.*
- d. *Monsieur le maire informe le conseil de la prise en charge à hauteur de 30 % des dépenses engagées par la commune pour les travaux d'urgence de renforcement de la dune lors des intempéries de l'hiver dernier.*

20. Questions diverses

a. Devis SAUR concernant déplacement de regard/tampon

Monsieur le maire présente au conseil un devis établi par les services de la SAUR concernant le déplacement d'un regard d'assainissement situé à tort sur le domaine privé de la propriété de monsieur Dominique LEMONNIER 22, village de la Barberie, afin de régulariser la situation et permettre l'intervention des services de réparation en cas de problème.

Ces regards doivent se situer sur le domaine public à la limite du privé et non l'inverse. Monsieur le maire propose de soumettre ce devis à l'accord préalable de monsieur LEMONNIER pour l'intervention et les modalités de réalisation de celle-ci.

b. Location de parcelle des Mielles AB 220

Monsieur le maire rappelle au conseil la proposition de location de la parcelle communale AB 220 réalisée par la SCEA Lombardie examinée lors du conseil précédent. La décision avait été repoussée dans l'attente de l'officialisation du départ de monsieur Aimable SAINT actuel locataire de la parcelle. Monsieur SAINT ayant déposé un courrier en mairie afin d'indiquer son départ à compter du 1<sup>er</sup> juin prochain, monsieur le maire propose au conseil de réaliser une information par voie d'affichage et sur le site Internet de la commune pour proposer cette parcelle à la location en priorité aux maraichers de Pirou.

L'attribution sera examinée lors du prochain conseil municipal.

c. Remerciements association Créances Handisport

Monsieur le maire donne lecture du courrier de remerciements envoyé par l'association Créances Handisport pour le soutien de la commune dans l'organisation de la course inter régionale handisport de handbike organisée le 12 et 13 avril dernier.

<b>TOUR DE TABLE</b>
----------------------

Madame NAVET informe le conseil que les inscriptions pour le transport scolaires MANEO auront lieu à partir du 11 juillet prochain et jusqu'au 31 juillet.

Monsieur LEBRETON souhaite que l'électricien contacté pour les travaux de la Grange de dimes soit relancé afin de terminer les travaux de réfection engagés.

Monsieur LEBRETON sollicite l'accord du conseil afin de demander des devis pour le ravalement des façades de l'école conformément aux suggestions de la commission travaux/bâtiments suite à la visite de ce site.

Monsieur LEBRETON regrette que la commune n'ait pas été tenue informée de la suite donnée aux travaux de réfection de voirie à Armanville. Ceux-ci ont été réalisés sans information préalable.

Monsieur le maire précise que ces travaux ne sont pas réceptionnés et sont à améliorer compte tenu de l'état actuel de la voie.

Monsieur LAURENCE informe le conseil de ses démarches concernant l'organisation des festivités pour la fête nationale du 14 juillet. Suite à un échange avec l'artificier, il propose de modifier le lieu de tirage du feu d'artifice pour cette année. Celui-ci pourrait avoir lieu sur le terrain du haut perché. De plus, compte tenu des dates de la coupe du monde de football et de l'organisation de différentes manifestations autour de cet évènement, il serait souhaitable d'envisager l'organisation du feu d'artifice le samedi 12 juillet au soir afin que de nombreuses personnes puissent en bénéficier.

Madame de PIERREPONT présente au conseil le devis de l'établissement LESIGNE suite à la demande du conseil municipal lors de la dernière réunion qui demandait que le nettoyage du marché débute avant le 15 juin, délai contractuel. Le devis proposé s'élève à 660 € pour la période du 25 mai au 8 juin inclus. Celui-ci est validé.

---

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h55 .**

---

Le Maire,  
Michel CHALLE